

▣ FICHE ACTION MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

ALLOUER DES MOYENS ET DEPLOYER DES ACTIONS POUR FAIRE VIVRE LA CHARTE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

L'élaboration de la charte par la Communauté de Communes du Cap Corse a nécessité la participation des élus, des partenaires institutionnels et des habitants, véritables acteurs du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture sur leur territoire.

Afin d'assurer la mise en œuvre de la charte, il est nécessaire que cette mobilisation perdure. Les élus, les habitants et les gestionnaires du Cap Corse doivent s'approprier et faire vivre les valeurs définies dans ce document. Dès lors, les instances, les modalités de gouvernance et de pilotage doivent permettre la mise en œuvre de la charte.

OBJECTIFS

- Mobiliser les collectivités en faveur d'une traduction règlementaire de la charte dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, en particulier) ;
- Veiller à la prise en compte des enjeux de la charte par les gestionnaires du territoire et les services instructeurs des demandes de travaux ;
- Sensibiliser les prescripteurs (grands aménageurs, architectes, etc.) et les entreprises aux enjeux paysagers et architecturaux capcorsins ;
- S'assurer de l'appropriation et de la promotion des valeurs de la charte par les habitants du Cap Corse ;
- Utiliser de la charte comme un outil de valorisation patrimonial dans le cadre du développement local et touristique du territoire.

PRINCIPES D'ACTIONS

> **La Communauté de Communes, cheville ouvrière de la charte**

- **Une compétence reconnue**

Elargir la compétence environnementale de la Communauté de Commune du Cap Corse afin de lui permettre de mobiliser des moyens d'animation et de promotion de la charte.

Placer la charte au cœur des politiques d'aménagement du Cap Corse pour améliorer le cadre de vie : définition d'objectifs, élaboration d'un plan d'actions, allocation de moyens, mise en œuvre, suivi, etc.

- **Des outils de pilotage opérationnel**

Intégrer des prescriptions de la charte dans les documents locaux d'urbanisme.

Mobiliser les mairies et le réseau des secrétaires de mairie pour la prise en compte des recommandations ou des prescriptions de la charte lors de l'instruction des demandes préalables de travaux, permis de construire, permis d'aménager ou permis de démolir.

Organiser des formations de sensibilisation à l'attention des prescripteurs et des entrepreneurs de travaux.

Trouver des moyens permettant un conseil technique assurant la prise en compte de la charte à tous porteurs de projet par une étude « au cas par cas » des demandes, dès la phase de conception.

> **Les nécessaires mobilisation et implication des acteurs du territoire**

Mettre à disposition de tous la charte sur internet à partir du site de la Communauté de communes du Cap Corse et organiser sa communication dans la presse.

Impliquer les habitants du Cap Corse : réaliser des visites de site et des séminaires de sensibilisation aux enjeux paysagers, urbanistiques et architecturaux.

Communiquer sur la valeur patrimoniale des paysages du Cap Corse comme un élément renforçant l'attractivité du territoire en faveur de son développement économique et touristique : éditer des supports de promotion relatifs au patrimoine naturel et culturel du Cap Corse.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, la Communauté de Communes du Cap Corse, la Société Civile, les associations, les Socio-professionnels.

PARTENAIRES À MOBILISER

Collectivités locales / Chambres consulaires / Services de l'Etat

OUTILS À MOBILISER


L'animation, l'information, la sensibilisation, la formation, le conseil aux habitants du Cap Corse.

Outils existants à utiliser

- Le réseau des élus de la Communauté de communes du Cap Corse ;
- Les habitants du Cap Corse et leurs associations ;
- Les socio-professionnels du Cap Corse et leurs chambres consulaires ;
- Les documents de planification ;
- L'instruction des demandes d'autorisation préalable de travaux ;
- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute Corse.


Outils à mettre en place

- Une animation effective de la charte par le recrutement d'un agent d'animation ;
- L'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel éligible à des financements.

 **Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par** Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

 **Maître d'ouvrage**



 **Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage**



 **Financée par**



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

